

Conseil Syndical 2 octobre 2025 à 18 h 00

PROCÈS-VERBAL 2025/05

Date de la convocation : 26/09/2025		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 20	Nombre de pouvoirs : 2
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 20	Nombre de pouvoirs : 3

 **Présents avec voix délibérative :**

❖ **Membres titulaires : 20**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE
Didier CHAUVIN
Nicolas BARBE
Raphaël CHARMIER
Lionel MALFROY
Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD
Brigitte TAILLARD
Benoit BOUCHARD
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET

SMCOM :

Christian VALLET
Michel BEUQUE

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Constant CUCHE
Dominique BERNARD

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Claude GINDRE
Jean-Luc BARNOUX
Florence SCHIAVON
Ludovic MIROUDOT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Benoît CIRESA

❖ **Membres titulaires ayant reçu un pouvoir écrit d'un autre titulaire en l'absence de son suppléant** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : 3

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Catherine ROGNON donne pouvoir à Bernard JACQUET

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Martial CORDIER donne pouvoir à Dominique BERNARD

Commune de Houtaud :

Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Claude GINDRE

❖ **Absents excusés : 13**

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

François CUCHEROUSET
Paul RUCHET

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Jean-Noël CUENOT
Cédric BOLE
Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Elisabeth VIENNET
Claude COURVOISIER

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Bertrand LOUVET

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Bernard PRETOT

Jean-Marc LERAT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Frédéric ANDRE

Commune de Doubs :

Georges COTE-COLISSON

Commune de Pontarlier :

Daniel DEFRASNE

 **Présents sans voix délibérative :**

Valérie BOFFELLI

Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

ORDRE DU JOUR

- Commission Administration, Finances et Personnel

- RH – Présentation nouvel organigramme applicable au 1er septembre 2025
- RH – Protection sociale complémentaire - Mutuelle – Modification conditions participations
- RH – Transfert personnel Préval au PTCE-YAKA
- RH – Mises à disposition de personnel Préval au profit du PTCE-YAKA
- Administration - Compte rendu des décisions – Article L.5211-10 du CGCT
- Administration - Lancement marché de travaux – Agrandissement recyclerie de Maîche
- Administration – Avenant N°2 marchés maîtrise d’œuvre – Pôle de réemploi et économie circulaire Valdahon
- Administration – Convention de Co maîtrise d’ouvrage – Pôle réemploi et économie circulaire Valdahon
- Administration – Lancement marchés de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Valdahon
- Administration – Achat terrains ZAE Les Gravilliers
- Attribution marché de fourniture et livraison de deux tracteurs et huit FMA

❖ Commission Valorisation Energétique

- Dossier GRDF pour alimentation UVE (chaudières secours et appoint)
- Avenant 7 MPGP
- Composition CCSPL RCU
- Attribution MS gaz période 2029
- Divers

❖ Commission Réduction et Valorisation Biodéchets

- Opération broyage pour les habitants : appel à manifestation d’intérêt aux communes
- Programme d'animations Fête du sol vivant
Octobre 2025

❖ Commission Valorisation Matière

- Point de situation des REP
- Prestation Conseiller Sécurité Transport de Matières Dangereuses
- Schéma directeur de réemploi
- Incubateur matériauthèque
- Marché nettoyage des séparateurs-débourbeurs
- Divers

❖ Commission Mobilisation territoriale et Réduction des Déchets

- Rencontre et échange avec les équipes
- AAP Animation bilan intermédiaire et renouvellement de l'AAP en 2026
- Projet « Reine du seconde main »
- Point sur le soutien à la structuration de l'Atelier du Bélieu
- Projet d'incubateur d'économie circulaire - rôle de Préval
- Sollicitation soutien Département via le FATCE
- Convention pour le soutien à l'atelier de lavage de Valdahon
- Désignation membres conférence entente tripartite pôle Le Bélieu

Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 2 octobre 2025 à 18h00 en salle de réunion de la fromagerie des Monts de Joux – ZAE des Gravilliers – 7 rue Dubied à PONTARLIER sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Lionel MALFROY est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 19 membres présents.

Il est précisé qu'il a été enregistré 3 pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Commission Administration Finances et Personnel

Rapporteur : Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Administration Finances et Personnel.

Point 1 :

RH – Présentation nouvel organigramme applicable au 1er septembre 2025

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical l'organigramme mutualisé entre les services de Préval et du SMCOM actualisé au 1^{er} septembre 2025.

Il présente la nouvelle répartition des pôles et indique la mise en place récemment d'un Comité de Direction (CODIR), instance interne réunissant la Direction générale et les responsables de pôles. Il rappelle également l'existence d'une instance réunissant l'ensemble des managers des deux structures (réunion de managers) qui se réunit régulièrement.

Il est mentionné la présence dans l'organigramme du personnel placé sous la responsabilité de Préval qui œuvre à la mise en place du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

Il est précisé, à la demande du Président, que le poste de responsable du pôle Valorisation Energétique est occupé par Jean-Yves MEUTERLOS, Directeur Général des Services, avec l'appui de Fabien VIEILLE-MECET, technicien, suppléant ainsi l'absence longue durée de Garence DONIER, placée en longue maladie.

Préval compte actuellement 32.8 ETP et le SMCOM 9.4 ETP.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

RH – Protection sociale complémentaire - Mutuelle – Modification conditions participations

Monsieur Constant CUCHE rappelle que Préval prenait en charge, jusqu'à présent, 25 % de la cotisation mutuelle de chaque agent et de sa famille dès lors qu'il avait souscrit un contrat labellisé.

Aujourd'hui, deux évolutions sont à noter :

- D'une part le Centre de Gestion du Doubs propose la souscription à un contrat collectif dont les taux de remboursement ont été négociés avec la Mutuelle Nationale des Territoriaux (MNT). Il est précisé que si Préval opte pour la souscription à ce contrat

collectif, la participation de l'employeur ne sera désormais ouverte qu'aux seuls agents ayant adhéré à ce contrat collectif.

- D'autre part, la réglementation impose au 01/01/2026 que la participation de l'employeur s'exprime en somme forfaitaire de minimum 15 € et non plus en pourcentage du montant de cotisation.

Le Vice-Président indique que la commission et le bureau ont analysé ces nouveaux points et ont proposé une non-adhésion au contrat collectif afin de respecter le libre choix d'une mutuelle aux agents.

De plus, il est proposé que la participation financière de Préal soit fixée à :

- 1 personne seule : 25 €/mois
- 1 couple : 35 €/mois
- 1 famille : 50 €/mois

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations, valident le principe et autorisent la saisine de la Commission Social Technique du CDG, préalable nécessaire à toute adoption définitive par le Conseil Syndical.

Point 3 :

RH – Transfert personnel Préal au PTCE-YAKARH – Apprentissage- Service biodéchets

Monsieur Constant CUCHE rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), Préal a procédé au recrutement de plusieurs chargés de projets-développeurs territoriaux, agents non permanents en contrat de projet d'une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans, et ce dans le cadre du soutien apporté à Préal à la création de la structure PTCE. Ces agents ont eu pour missions de conceptualiser des projets et des actions de développement au profit du PTCE sous la dénomination YACA.

Aujourd'hui, le PTCE s'est structuré et a recruté en direct son premier salarié en septembre 2025.

Aussi, en accord avec le PTCE, le Vice-Président propose que l'on aborde une nouvelle étape en permettant à cette structure de salarier directement, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme convenu, trois agents recrutés par Préal en 2021 et 2024.

Les agents concernés sont :

- Contrat de projet « Mission Économie Industrielle Territoriale »
 - Mr Benoît COURTEJAIRE
 - Contrat de travail Préal en cours : du 01/03/2025 au 28/02/2026
- Contrat de projet « Développeur de projets territoriaux »
 - Mme Emeline LEGOUHY

- Contrat de travail Préal : du 12/11/2024 au 11/11/2027
- Contrat de projet « Développeur de projets territoriaux »
 - Mr Elia GIRARD
 - Contrat de travail Préal : du 04/11/2024 au 03/11/2027

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la prise en charge directe par le PTCE YACA des personnels en devenant leur nouvel employeur.

Ils autorisent le Président à engager toute discussion avec le PTCE pour une prise en charge de ce personnel et à signer tout document relatif à ce projet.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 :

RH – Mises à disposition de personnel Préal au profit du PTCE-YAKARH

Monsieur Constant CUCHE informe que, dans le cadre du soutien au démarrage de son activité, le PTCE YACA bénéficie des services d'une partie du personnel de Préal depuis sa création. L'activité du PTCE YACA étant désormais structurée, il y a lieu de formaliser la mise à disposition de ce personnel via la signature d'une convention qui définira les modalités de cette mise à disposition.

Le personnel concerné sera :

- Gaëlle JOURNOT à hauteur de 50 % de son temps de travail, soit 0.45 ETP
- Camille D'HOUTAUD à hauteur de 50 % de son temps de travail, soit 0.5 ETP
- Jean-Marc GROSJEAN à hauteur de 80 % de son temps de travail, soit 0.64 ETP.

Le Vice-Président indique cependant que la quote-part d'activité affectée sur des missions relevant du PTCE-YACA pourra évoluer, en cours d'exercice, au gré des actions menées par les deux structures et de leurs besoins après accord convenu entre elles.

Le Vice-Président propose la conclusion d'une convention prévoyant le versement par le PTCE-YACA d'une participation calculée sur la base du coût salarial annuel (charges et avantages en nature compris) de chacun des agents pour un coût estimatif, basé sur les quote-part citées en supra à environ 100 000 € /an.

Ce montant sera révisé selon le temps de travail consacré au PTCE YAKA et à chaque évolution de la carrière de l'agent concerné.

Cette convention sera applicable à partir du 1er janvier 2026.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité, ces propositions et autorisent le Président à signer cette convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Raphael CHARMIER fait son entrée en séance.

Point 5 :

Administration - Compte rendu des décisions – Article L.5211-10 du CGCT

M57 fongibilité des crédits : DM 4 - virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Vice-Président informe l'assemblée qu'aux vues de la délibération n° 2021/54 du Conseil Syndical en date du 24 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2022 et de la délibération n° 2021/91 du Conseil Syndical en date du 02 décembre 2021 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles inscrites de chacune des sections, il a fait procéder à des transferts de chapitre à chapitre selon les modalités suivantes :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours Compte 231315 – Travaux recyclerie	- 3 000 €
Chapitre 20 – immobilisation incorporelles Compte 2051 – Concession et droits similaires	+ 3 000 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général Compte 60628 – Fournitures non stockées	- 23 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles Compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 23 000 €

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces décisions.

Point 6 :

Administration - Lancement marché de travaux – Agrandissement recyclerie de Maîche

Monsieur Constant CUCHE explique à l'assemblée que dans le cadre du projet d'agrandissement de la recyclerie de Maîche dont la gestion est assurée par ReBon, il convient de lancer la consultation pour les marchés de travaux.

Il propose de lancer un appel d'offres dans les conditions suivantes :

- ✚ **Objet** : Marché de travaux pour l'agrandissement de la recyclerie de Maiche
- ✚ **Procédure** : MAPA
- ✚ **Montant prévisionnel** : 1 200 000 € HT (estimation APD)
- ✚ **Publicité** : BOAMP
- ✚ **Allotissement**

Code	Titre
00	GENERALITES APPLICABLES A TOUS LES LOTS
01	TERRASSEMENT - V.R.D
02	FONDATIONS SPECIALES
03	GROS-OEUVRE
04	CHARPENTE OSSATURE BOIS COUVERTURE MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-ALU
05	MENUISERIES INTERIEURES
06	PLATRERIE-PEINTURE-PLAFONDS-SOLS - CARRELAGES
07	SERRURERIE
08	ELECTRICITE
09	CHAUFFAGE PLOMBERIE VMC
10	MONTE CHARGE

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- Lancer cette procédure dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Signer le marché après décision de la CAO de Préval
- Signer tout document relatif à ce marché

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 :

Administration – Avenant N°2 marchés maîtrise d'œuvre – Pôle de réemploi et économie circulaire Valdahon

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical le projet d'avenant n°2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre du Pôle réemploi et économie circulaire de Valdahon.

Cet avenant vient ajuster le taux et le montant de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre à la suite de la définition du montant des travaux APD validé par les membres constitutifs du comité de pilotage du projet.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité et autorisent le Président à signer cet avenant n°2 dans les conditions précitées.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 8 :

- Administration – Convention de Co maîtrise d'ouvrage – Pôle réemploi et économie circulaire Valdahon

Monsieur Constant CUCHE explique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'un projet commun de construction d'un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire relevant de la compétence partagée de PRÉVAL et de la CCPHD et dans le prolongement du groupement de commande mis en place pour le marché de maîtrise d'œuvre et études associées, Préval et la CCLHD ont décidé de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage prévues à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Cet article autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtrises d'ouvrage publiques, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à PRÉVAL. Les modalités d'organisation de ce transfert de maîtrise d'ouvrage sont formalisées dans le projet de convention constitutive annexé à la présente délibération.

Monsieur Didier CHAUVIN souhaite savoir si les perspectives des prochaines échéances électorales pourraient être de nature à remettre en cause ces projets structurants pour le territoire. Le Président indique que les projets sont lancés, qu'ils sont suivis par des personnels opérationnels encadrés en cela par des élus qui, peuvent, quoiqu'il en soit toujours remettre en cause des projets. Cependant l'état d'avancement de ceux-ci nécessiterait d'être étudié avant une quelconque remise en question, comme pour tout projet de longue haleine dont l'opérationnalité n'est effective qu'en fin de mandat.

Monsieur Didier CHAUVIN s'inquiète également des ressources humaines nécessaires au sein de Préval pour suivre ces projets. Le Président lui rappelle qu'un poste de chargé de projets recycleries a été créé au sein de Préval en fin d'année 2023. Ce poste est dédié exclusivement au suivi des trois projets en cours : Maiche, Le Bélieu et Le Valdahon.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, la désignation de Préval comme mandataire de la maîtrise d'ouvrage et l'adoption de la convention de co-

maîtrise d'ouvrage et autorise le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tout document se rattachant à l'opération.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 9 :

Administration – Lancement marchés de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Valdahon

Le Vice-Président rappelle que dans le cadre du projet de construction d'un pôle réemploi et économie circulaire, il convient de lancer la consultation pour les marchés de travaux.

Il propose de lancer un appel d'offres dans les conditions suivantes :

- ✚ **Objet :** Marché de travaux pour la construction d'un pôle réemploi et économie circulaire à Valdahon incluant une déchèterie et les services techniques de la CCPHD
- ✚ **Procédure :** Appel d'offres ouvert
- ✚ **Montant prévisionnel :** 15 785 828 € HT (estimation phase PRO) et hors lot 00
- ✚ **Publicité :** BOAMP + JOUE
- ✚ **Allotissement**

Lots			
00	Approvisionnement réemploi	13	Menuiseries intérieures bois - Mobilier
01	Terrassements - VRD	14	Chape
02	Gros œuvre	15	Carrelage - Faïence
03	Structure bois	16	Revêtements de sols souples
04	Isolation en paille	17	Peinture
05	Insufflation en ouate	18	Nettoyage de fin de chantier
06	Couverture - Étanchéité - Zinguerie	19	Monte-charges
07	Bardage bois	20	Portes sectionnelles
08	Isolation thermique extérieure	21	Clôtures / Portails
09	Menuiseries extérieures bois	22	Chauffage ventilation - Sanitaire
10	Protections solaires	23	Électricité
11	Serrurerie	24	Photovoltaïque
12	Plâtrerie - Plafonds suspendus	25	Espaces verts

Le Vice-Président précise que le lot Structure bois sera scindé en deux lots :

- Lot 1 Structure bois – Maison réemploi
- Lot 2 Structure bois – Autres bâtiments

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- Lancer cette procédure dans les conditions énoncées ci-dessus,

- Signer le marché après décision de la CAO de Préal
- Signer tout document relatif à ce marché

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 10 :

Administration – Achat terrain ZAE Les Gravilliers

Le Vice-Président rappelle que par délibérations 2023-15 du 23 mars 2023 et 2023-67 du 7 décembre 2023, le Conseil Syndical s'est prononcé pour l'acquisition d'une parcelle de la tranche 3 de la zone d'activité des Gravilliers et l'acceptation de la constitution d'une servitude de tréfonds

Or la surface de terrain indiquée sur lesdites délibérations n'était pas exacte. La parcelle est d'une surface de 3 599 m² (et non 3 730 m² comme indiqué dans les précédentes délibérations).

Dans le cadre du développement et des projets de Valopôle, le Vice-Président propose donc au Conseil Syndical d'acquérir la parcelle n°1 d'une surface de 3 599m².

Il précise que le montant de l'achat (108.00 € HT/m²), tout comme les autres conditions de la vente, restent inchangés.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical :

- Approuvent cette proposition,
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 11 :

Administration – Attribution marché de fourniture et livraison de deux tracteurs et huit FMA

Le Vice-Président rappelle que par délibération N°2025-22 en date du 27 mars 2025, le Conseil Syndical a approuvé le lancement du marché de location ou achat de matériel roulant pour la

régie de transport – marché de fourniture et livraison de deux tracteurs routiers et huit semi-remorques FMA.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, le marché a été attribué à :

- Pour le lot 1 : fourniture et livraison de deux tracteurs routiers neufs
 - o Le groupement Berthier Trucks-GIC pour un achat neuf et les prestations de garantie et contrat de maintenance (estimées sur 5 ans)
 - o Pour un montant total de 255 040 € HT

- Pour le lot 2 : fourniture et livraison de huit semi-remorques FMA neuves
 - o Le groupement Berthier Trucks-GIC pour un achat neuf et la prestation de contrat de maintenance (estimée sur 5 ans)
 - o Pour un montant total de 720 000 € HT

Monsieur Raphaël CHARMIER indique, que dans la continuité de son abstention à la mise en place d'une régie de transport, il s'abstient de donner son accord à la conclusion de ce marché. Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à la majorité de 22 voix et 1 abstention, valident cette proposition dans les conditions précitées. Le Président précise qu'il était autorisé à signer le présent marché par la délibération exposée ci-avant.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Commission Valorisation Energétique

Rapporteur : Monsieur Benoît CIRESA, 5^{ème} Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Energétique.

Point 1 :

Dossier GRDF pour alimentation UVE (chaudières secours et appoint)

Monsieur Benoît CIRESA rappelle aux membres que le Conseil Syndical a approuvé par délibération l'installation de deux chaudières gaz d'une puissance de 12.5 MW pour les besoins du réseau de chaleur urbain (en remplacement de la chaudière existante SOCOMAS de 1991 de 10 MW).

Il explique que pour permettre le raccordement de ces chaudières et répondre au besoin de puissance de ces installations, GRDF impose la réalisation de travaux d'adaptation de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de GRDF, propriétaire du réseau, mais doivent être pris en charge par Préval. La mise en concurrence, en pareil cas, n'est pas imposée en raison du monopole dont dispose GRDF (articles L111-53 et L432-16 du Code de l'énergie).

Le Vice-Président présente le devis à l'assemblée qui s'élève à 94 551 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à procéder à la commande de ces travaux et à signer tout document inhérent à ces travaux.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 :

Avenant 7 MPPG

Monsieur Benoît CIRESA précise aux membres de l'assemblée qu'un prochain avenant est en cours de finalisation.

Il intégrera :

- L'investissement relatif aux deux chaudières de 2 x 12.5 MWh en remplacement de la chaudière existante SOCOMAS de 1991 de 10 MW, ainsi que la cheminée,
- L'actualisation de fuites sur le réseau de chaleur,
- L'actualisation du plan GER sur la durée du marché.

Cet avenant sera proposé pour validation à l'assemblée lors du prochain Conseil Syndical.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 3 :

Composition CCSPL RCU

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que, par délibération N°2020-68 en date du 8 octobre 2020, PREVAL a approuvé la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à l'article 1413-du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article 1413-1 du CGCT, cette commission est rendue obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant une commune de plus de 10 000 habitants qui associe les élus et les représentants d'association locales à la gestion des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Le principe de l'instauration d'un budget annexe dédié au RCU ayant été validé par la délibération 2024-34 en date du 30 mai 2024, il convient désormais d'installer cette commission.

Conformément aux dispositions du CGCT, cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant comprend :

- un collège d'élus,
- un collège d'associations locales représentatives des usagers et consommateurs.

Le Président propose de créer un collège supplémentaire, représentant les abonnés au réseau de chaleur.

Dès lors, le Vice-Président propose sa candidature au sein du collège d'élus en sa qualité d' élu en charge de la commission Valorisation Energétique. Il propose également la candidature des délégués des 3 communes associées sur lesquelles est déployé le RCU, et d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier membre de la commission Valorisation Energétique :

Collège élus :	
Claude GINDRE, Président	Président Préval
Benoit CIRESA	Vice-Président, en charge de la commission VE
Georges COTE COLISSON	Représentant de la commune de Doubs
Daniel DEFASNE	Représentant de la commune de Pontarlier
Marie-Line D'HOUTAUD	Représentant de la commune de Houtaud
Didier CHAUVIN	Représentant de la CCGP, membre de la commission VE

Il propose de désigner les 2 membres suivants comme représentants des associations locales représentatives des usagers :

Collège d'associations locales représentatives des usagers
CLCV
Comité de Quartier Castors et Gravières

à charge pour chaque association de désigner les délégués.

Pour le collège représentants les abonnés, il propose 8 membres selon la répartition suivante :

- Deux représentants les bailleurs sociaux et les syndics de copropriété,
- Trois représentants les abonnés institutionnels et les collectivités,
- Trois représentants les entreprises.

Collège abonnés
Habitat 25
Immosyndic
Groupement de Gendarmerie départementale du Doubs
Conseil Départemental du Doubs
OGEECAP Etablissements catholiques de Pontarlier
Expert groupe -Auto sécurité
Teckicéa
Schrader Pacific

Par ailleurs, il présente le projet de règlement intérieur relatif de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Confirment la création de la CCSPL,
- Approuvent la proposition de composition de la commission,
- Décident de prendre acte du projet de règlement intérieur qui sera adopté lors de la première réunion de la commission.
- Autorisent le Président à prendre tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 :

Attribution MS gaz période 2029

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que par délibération N°2024-61 en date du 3 octobre 2024, PREVAL a approuvé le lancement d'un accord cadre et de marchés subséquents pour la fourniture de gaz pour les exercices 2028 et 2029.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, le marché a été attribué à : EDF pour l'année 2029.

Les membres du Conseil Syndical autorisent le Président, à l'unanimité, à signer le marché gaz 2029 et tout autre document relatif à ce marché.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 :

Divers

Le Vice-Président présente à l'assemblée un point des sinistres en cours :

- Sinistre relatif à la grue du centre de tri (broyage) :
Engagée par Préal à l'encontre de la société De Giorgi et du cabinet André, cette action judiciaire a vu les droits de Préal reconnus et le versement d'une somme de 200 000 € à son profit au titre du préjudice subi ; cependant la partie adverse ayant interjeté appel de la décision, Préal doit déposer un mémoire avant le 28 novembre prochain auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.
- Sinistre EIMI :
Face à la multiplicité des fuites intervenues sur le réseau de chaleur mis en œuvre par la société EIMI, Préal souhaite obtenir une reprise de l'ensemble de cette partie de réseau. Pour ce, l'avocate de Préal a sollicité une expertise judiciaire.
- Sinistre La Comtoise :
Pour mémoire, Préal a fait valoir un préjudice pour perte d'exploitation à la suite du sinistre intervenu sur les installations de la Comtoise en 2018. L'affaire sera jugée prochainement par le Tribunal Judiciaire de Bourg en Bresse (ressort du siège du sous-traitant dont la responsabilité est mise en cause). Les parties devaient déposer leurs conclusions avant le 25 septembre 2025.

Le Conseil Syndical prend bonne note de ces informations.

Commission Réduction et Valorisation des biodéchets

Rapporteur : Monsieur Lionel MALFROY, 3^{ème} Vice-Président de Préal et Responsable de la Commission Réduction et Valorisation des biodéchets.

Point 1 :

Opération broyage pour les habitants – Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes

Monsieur Lionel MALFROY présente à l'assemblée le projet de mise à disposition des communes un broyeur au profit de leurs administrés et ce, en vue d'éviter des dépôts en déchèteries, réduire les dépôts sauvages et rendre service à l'utilisateur.

Préal mettra à disposition des communes un broyeur et une personne qui pourra former le personnel communal ou les élus qui pourront, à terme, œuvrer en toute autonomie.

Préval met à disposition également des communes un kit de communication permettant ainsi d'informer les habitants de l'opération dont la date aura été prédéterminée dans un calendrier de réservation.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 2 :

Programme d'animations Fête du sol vivant - Octobre 2025

Monsieur Lionel MALFROY informe l'assemblée du programme d'animation pour la Fête du Sol Vivant qui se déroule du 29 septembre au 26 octobre :

- Exposition photos « Jardin au naturel »
- Atelier échange « Réussir son compost »
- Animation de couture en lien avec l'exposition photos

Le tout sur plusieurs lieux : Maiche, Belleherbe, Sancey et Pontarlier.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de l'ensemble de ces informations.

Commission Valorisation Matière

Rapporteur : Monsieur Bernard JACQUET, 4ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière.

Point 1 :

Point de situation des REP

Monsieur Bernard JACQUET informe les membres du Conseil Syndical des difficultés rencontrées avec la filière REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Il explique que Valobat, éco-organisme référent de Préval, avec lequel une convention a été signée en décembre 2023, a fait part de son intention d'arrêter la collecte de plâtre à partir du 01/10/2025. Cette décision étant la conséquence de difficultés financières liées à la saturation des filières (quantités collectées trop importantes eu égard aux circuits de valorisation et donc une augmentation des coûts de traitement).

Préval a cherché des solutions alternatives de traitement (plus coûteuses), a alerté par courriers les autorités (Ministère, Préfecture, parlementaires...) et mis en demeure Valobat de respecter ses engagements. Les acteurs des réseaux professionnels (AMORCE, Centre National du Recyclage...) ont été également très actifs.

Soumis à de fortes pressions, Valobat est finalement revenu sur sa décision mais l'avenir de la filière n'est pas assuré, un moratoire de collecte est en effet envisagé sur cette filière sur d'autres matériaux. Les orientations 2026 ne sont pas encore connues.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

Tarification de la Prestations Conseiller à la Sécurité de Transport des Matières Dangereuses

Monsieur Bernard JACQUET explique que Préval, en tant qu'expéditeur de matières dangereuses en déchèteries, est soumis à une nouvelle réglementation imposant l'obligation de désigner un Conseiller à la Sécurité de Transport des Matières Dangereuses (CSTMD) et de former ses agents en lien avec cette activité.

Il précise que les adhérents de Préval, en tant qu'emballeurs de matières dangereuses dans les déchèteries, sont soumis à la même obligation.

Ce conseiller doit être détenteur d'un agrément ministériel après avoir suivi une formation exigeante et avoir réussi le passage d'un examen.

Il est chargé de mesures de prévention des accidents, de protection des personnes et d'accompagnement de la collectivité par l'établissement d'un diagnostic, la rédaction d'un rapport, la mise en place et le suivi d'un plan d'actions.

Le Vice-Président explique que Préval, après prospection et demande de devis, a fait le choix de former en interne un conseiller à la sécurité, en la personne de Sandra PESTELARD, qui est désormais agréée auprès du ministère.

De ce fait Préval est en capacité de mettre à disposition ce conseiller à ses adhérents pour répondre à leurs obligations. Ces derniers étant libres de s'adresser à un prestataire extérieur qui proposerait les mêmes missions.

Le Président propose donc une tarification des prestations du CSTMD, définie ainsi :

Les prestations proposées par Préval seront les suivantes :

Prestations	Tarif
Prestation complète : <ul style="list-style-type: none">✓ Diagnostic initial✓ Visites régulières sur sites + échanges téléphoniques pour suivi plan d'action✓ Rapport annuel✓ 1 debriefing en visioconférence (plan d'action)✓ 1 veille réglementaire✓ 1 assistance téléphonique✓ Formation des agents/techniciens au 1.3 ADR✓ Procédures	1000 € par déchèterie
Formation 1.3 ADR (sipas de prestation CSTMD)	150 € par agent

Le Président indique qu'une convention de prestation de service devra alors être conclue avec chacun des adhérents intéressés par les missions sus-présentées.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable et valident la tarification proposée pour la prestation de service CSTMD.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent également le Président, à signer les conventions avec les adhérents qui solliciteront cette prestation et tout document inhérent à cette prestation de CSTMD.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 3 :

Schéma Directeur de Réemploi

Monsieur Bernard JACQUET rappelle que, dans le cadre du Schéma Directeur du Réemploi, une grande enquête sur les déchèteries est en cours. Elle permettra d'analyser l'évaluation de la perception des usagers sur le service proposé en déchèterie (accueil, horaires d'ouvertures sécurité...) et leurs attentes, notamment sur le réemploi. A ce jour 4300 questionnaires ont été remplis.

Préval compte vivement sur le relais des élus pour diffuser l'information à l'ensemble des usagers. Un kit de formation a été élaboré et mis à disposition des adhérents (affiches, flyers, articles pour journaux communaux, réseaux sociaux...).

L'enquête se clôturera le 17 octobre prochain.

Les résultats seront présentés par collectivité.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 4 :

Incubateur matériauthèque

Monsieur Bernard JACQUET informe l'assemblée que l'incubateur à matériauthèque, installé dans les locaux de l'hôtel d'entreprises au Bélieu, en préfiguration de son installation définitive dans le prochain pôle de réemploi, dispose de matériaux à la revente. Il s'agit notamment de sanitaires collectés dans les déchèteries dans le cadre de l'opération expérimentale développée depuis le mois d'avril.

Une communication renforcée à l'attention des particuliers et des professionnels est en cours de déploiement pour faire connaître ce dispositif géré par notre partenaire Alternatinov.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 5 :

Marché nettoyage des séparateurs-débourbeurs et curage des réseaux en déchèteries

Le Vice-Président rappelle que par délibérations N°2024-46 en date du 27 juin 2024 et 2025-35 en date du 14 mai 2025, le Conseil Syndical a approuvé le lancement du marché de nettoyage des séparateurs, déboubeurs et curage réseaux des plateformes déchets verts et des déchèteries.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, le marché a été attribué à :

- Franche Comté Assainissement
- Pour un montant de 45 517 € HT/an
- Soit un montant total de 227 585 € HT pour la durée maximale du marché (5 ans)

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, valident cette proposition dans les conditions précitées. Le Président précise qu'il était autorisé à signer le présent marché par les délibérations exposées ci-avant.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 6 :

Divers : Réserve d'incendie Maïche

Le Vice-Président informe que l'entreprise qui a été sollicitée pour l'installation de la nouvelle réserve d'eau partagée entre Préval et la Communauté de Communes du Plateau de Maïche. (cf Conseil Syndical du 26 juin dernier) demande l'intervention complémentaire d'un bureau d'étude structure pour envisager l'installation d'un radier armé (dalle de béton permettant une meilleure assise).

La CCPM a été questionnée et sa réponse est en attente.

Après échanges, les élus de l'assemblée font part de leur désapprobation à l'intervention d'un BE structure préalable à l'installation de cette réserve d'eau sous réserve que la CCVM fasse part du même avis.

Commission Mobilisation Territoriale et Réduction des Déchets

Rapporteur : Monsieur Pierre-François BERNARD, 3ème Vice-Président de Préal et Responsable de la Commission Mobilisation Territoriale et Réduction des Déchets.

Point 1 :

Rencontre et échange avec les équipes

Le Vice-Président présente à l'assemblée les échanges issus de la rencontre organisée entre les élus de la commission et les membres de l'équipe, rencontre initiée afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs qui travaillent aux mêmes objectifs.

Ce temps d'échange a permis de mettre en avant les actions menées par l'équipe de conseillers en cohérence avec l'action des EPCI, mettre en lumière la richesse des coopérations entre Préal et le PTCE et présenter des actions innovantes à développer au service des territoires.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

AAP Animation bilan intermédiaire et renouvellement de l'AAP en 2026

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que Préal anime depuis 2019, dans le cadre d'appels à projets, des ateliers « Zéro déchet » destinés au grand public par le biais de structures partenaires, soutenues financièrement par Préal.

Un nouvel appel à projets permettrait de poursuivre le dispositif sur l'année 2026 pour un budget de 30 000 € HT.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable et autorisent le renouvellement de cet appel à projets dans les conditions précitées. Le Président est également autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 3 :

Projet « Reine du seconde main »

Le Vice-Président informe l'assemblée qu'un projet d'opération de communication intitulé « Reines du seconde main » est en cours d'élaboration par l'équipe de conseil-animation. Inspirée d'une expérience menée par Evodia, syndicat de traitement des Vosges, cette opération

visé à mettre en valeur les boutiques de seconde main sur le territoire au travers de vidéos courtes mettant en lumière des habitants qui relèvent un challenge « mode ».

Cette action sera menée dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) et vise à renforcer les liens avec les acteurs du réemploi textile et à sensibiliser les usagers dans un contexte de crise de cette filière (Fast Fashion).

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations et encouragent les équipes au développement de cette action innovante et originale.

Point 4 :

Point sur le soutien à la structuration de l'Atelier du Bélieu

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que le poste de direction de l'Atelier du Bélieu, occupé par Sophie Meunier depuis le 6 janvier 2025, est porté administrativement par l'association ReBon, gestionnaire de la recyclerie de Maîche.

Ce poste a bénéficié d'un soutien financier à travers le fonds de confiance de France Active sur les 9 premiers mois qui ne couvrait pas la totalité du financement du poste (80 %), le reliquat étant assuré par Préal par le biais d'un reversement à ReBon. Une convention entre les deux structures avait alors été établie.

Toutefois, l'activité de l'Atelier du Bélieu, association qui assurera la gestion de la recyclerie et portera le poste de direction, étant en cours de structuration, il a été proposé de consolider le portage administratif du poste par l'association ReBon jusqu'au 28 février 2026 avant de passer le relais à l'Atelier du Bélieu à compter du 1^{er} mars 2026.

Le Vice-Président propose donc que le soutien financier soit maintenu par le biais d'un co-financement du poste en partenariat avec les communautés de communes du Val de Morteau (CCVM) et du plateau du Russey (CCPR) selon la répartition suivante :

Préal : 50 %

CCVM : 37.5 %

CCPR : 12.5 %

Le Vice-Président propose donc de signer une convention tripartite avec les deux communautés de communes pour formaliser le soutien commun des 3 structures au poste de direction.

Préal sera le coordinateur et assurera le versement financier à ReBon puis à l'Atelier du Bélieu. Préal refacturera aux deux collectivités leur quote-part de participation financière.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :

- approuvent cette proposition

- autorisent le Président à signer une convention tripartite avec les communautés de communes du Val de Morteau (CCVM) et du plateau du Russey (CCPR) pour formaliser cet accord de soutien collectif.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le Vice-Président propose par ailleurs de signer une convention avec l'association ReBon pour formaliser ce soutien pour la période 6 octobre 2025-28 février 2026.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :

- approuvent cette proposition
- autorisent le Président à verser ce soutien à ReBon
- autorisent le Président à signer une convention de soutien avec l'association ReBon ainsi que tout document inhérent à ce sujet.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 5 :

Projet d'incubateur d'économie circulaire - rôle de Préal

Le Vice-Président informe l'assemblée de la mise en place par le PTCE YAKA, en lien avec Préal et la Communauté de Communes du Val de Morteau, d'un incubateur dédié à l'innovation autour des déchets dans l'ancien hôtel d'entreprises situé au Bélieu, en face du futur pôle de réemploi.

Préal apportera son soutien en participant notamment au jury de recrutement des entreprises, en travaillant sur le modèle économique de l'opération et en mettant en relation les entreprises du territoire avec ce lieu.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 6 :

Sollicitation soutien Département via le FATCE

Le Vice-Président informe l'assemblée que l'atelier de lavage de Valdahon est éligible à un soutien financier au titre du Fonds Additionnel pour la Transition et la Coopération Economique (FATCE) du conseil Départemental du Doubs.

Le montant estimé est de l'ordre de 350 000 € sur 3 ans dont 189 000 € pour la part construction de l'atelier au sein du pôle d'économie circulaire de Valdahon.

Aussi, le Vice-Président propose de solliciter ce soutien.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, approuvent la proposition du Président de déposer une demande de subvention au titre du FATCE et l'autorisent à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 7 :

Convention pour le soutien à l'atelier de lavage de Valdahon

Le Vice-Président informe l'assemblée que le PTCE YACA a recruté une personne pour assurer la Direction de l'atelier de lavage de Valdahon.

Ce poste bénéficie d'un soutien financier à travers le fonds de confiance de France Active sur la première année qui ne couvre pas la totalité du financement du poste (80 %).

Toutefois, l'activité du PTCE étant en cours de structuration, le Vice-Président propose d'assurer un soutien en participant au co-financement du reliquat de prise en charge du poste, ainsi qu'au soutien à la grille tarifaire de lavage.

Ce soutien sera partagé avec les deux autres syndicats de traitement des déchets (SYTEVOM pour la Haute-Saône et SYBERT pour le secteur de Besançon) qui bénéficient également de l'accès aux prestations développées par l'atelier de lavage de Valdahon. La charge étant répartie sur les trois syndicats partenaires.

Il convient d'attribuer un soutien financier et de signer une convention avec le PTCE YACA pour formaliser ce soutien.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :

- approuvent la proposition du Président
- l'autorisent à verser ce soutien
- l'autorisent à signer une convention de soutien avec le PTCE YACA ainsi que tout document inhérent à ce sujet.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 8 :

Désignation membres conférence entente tripartite pôle Le Bélieu

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la construction du pôle de réemploi du Bélieu, la Communautés de Communes du Plateau du Russey (CCPR), la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM) et Préal ont conclu en juillet 2025 une convention d'entente gérant les espaces partagés du site (entrées, voirie, stationnement, espaces verts, vidéoprotection, gardiennage...etc).

Cette convention prévoit la création d'une conférence de l'entente, lieu de coopération sans personnalité morale, présidée par Préal et composée du Président de chacune des Communautés de Communes et de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour chacune des collectivités.

Le Vice-Président propose, pour Préal, la désignation des membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M Bernard JACQUET	M Jean-Louis MOUGIN
M Constant CUCHE	M Régis LIGIER

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical approuvent, à l'unanimité, la désignation des membres de la conférence d'entente tripartite du pôle de réemploi et d'économie circulaire du Bélieu.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Bilan du mandat

Le Président informe l'assemblée de son souhait, dans la perspective des futures échéances électorales, de préparer au mieux l'installation des nouveaux élus.

Pour ce faire, il propose l'établissement d'un bilan du mandat actuel afin de valoriser les retours d'expérience des élus actuels et permettre ainsi aux nouveaux élus de bénéficier d'un accompagnement adapté à la prise de leurs fonctions.

Il informe les élus qu'un questionnaire leur sera adressé prochainement par voie électronique afin de connaître leur ressenti sur le bilan qui s'achève.

De plus, un atelier bilan, organisé avant la séance du prochain conseil syndical permettra d'échanger sur les satisfactions de ce mandat mais aussi les marges de progression et les axes d'amélioration.

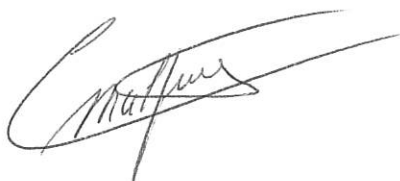
Il donne donc rendez-vous à tous les membres de l'assemblée le jeudi 4 décembre à 15H à la salle de mairie des Premiers Sapins, lieu de tenue de cet atelier avant la tenue du dernier conseil syndical de l'année à 18H.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h10.

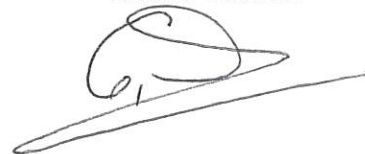
Le secrétaire de séance,

Lionel MALFROY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Malfroy', written over a horizontal line.

Le Président

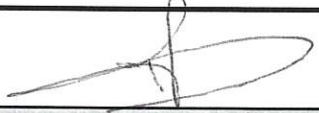




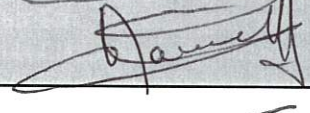


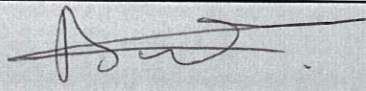
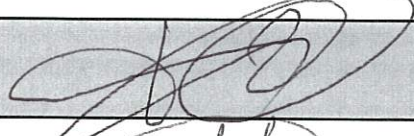
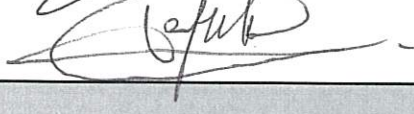
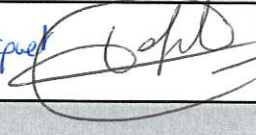
Claude GINDRE

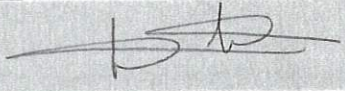
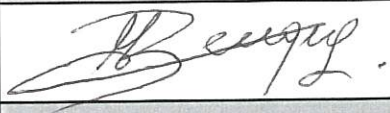
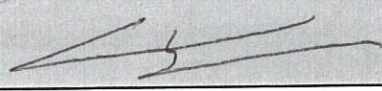
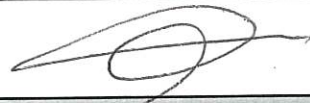
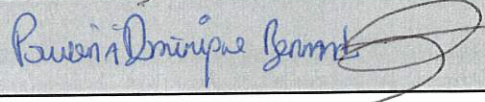
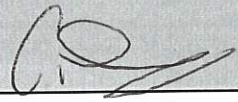
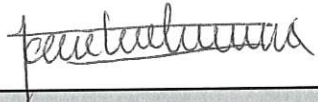
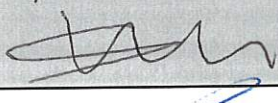
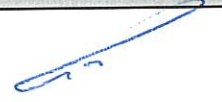

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gindre', written over a horizontal line.

CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 2 octobre 2025 à 18 h 00

FEUILLE DE VALIDATION DES DELIBERATIONS - Titulaires

	TITULAIRES	PRESENCE
C.C. DU GRAND PONTARLIER	M. PRINCE Jacques	
	M. CHAUVIN Didier	
	M. BARBE Nicolas	
	M. CHARMIER Raphaël	
	M. MALFROY Lionel	
	Mme INVERNIZZI Laurence	
C.C. PAYS DES PORTES DU HAUT-DOUBS	M. BERNARD Pierre-François	
	M. CUCHEROUSSET François	
	Mme TAILLARD Brigitte	
	M. BOUCHARD Benoit	
	M. RUCHET Paul	
	M. TRUCHE Jean-Louis	
C.C. DU VAL DE MORTEAU	M. JACQUET Bernard	
	M. CUENOT Jean-Noël	
	Mme ROGNON Catherine	<i>Benoit à Bernard Jacquet</i> 
	M. BOLE Cédric	
	Mme REYMOND BALANCHE Claire	

SMCOM	M. VALLET Christian	
	Mme VIENNET Elisabeth	
	M. COURVOISIER Claude	
	M. BEUQUE Michel	
C.C. DU PAYS DE MAICHE	M. CUCHE Constant	
	M. BERNARD Dominique	
	M. CORDIER Martial	
	M. LOUVET Bertrand	
C.C. DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	M. GINDRE Claude	
	M. BARNOUX Jean-Luc	
	Mme SCHIAVON Florence	
	M. MIROUDOT Ludovic	
C.C. DU PLATEAU DU RUSSEY	M. PRETOT Bernard	
	M. LERAT Jean-Marc	
C.C. DU PAYS DE SANCEY/BELLEHERBE	M. CIRESA Benoit	
	M. ANDRE Frédéric	

Délégués		
Cne DOUBS	M. COTE-COLISSON Georges	
Cne PONTARLIER	M. DEFASNE Daniel	
Cne HOUTAUD	Mme D'HOUTAUD Marie-Line	